

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01508

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ABDOUN MIMOUN

Date de naissance :

07 10 1951

Adresse :

123 Rue Moulay El YOUSSEF SEKKAT
ETG 2 ALT 5 BOURGOGNE CASABLANCA

Tél. :

066 133 0237 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Saliha ABDOUN
Médecin Généraliste
N°538, Madinat Arrahma 2 - Etg.1
Tél: 06.43.57.19.54

Date de consultation :

07 / 01 / 2023

Nom et prénom du malade :

ABDOUN MIMOUN

Age: 72 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

ANGIOPATHIES

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

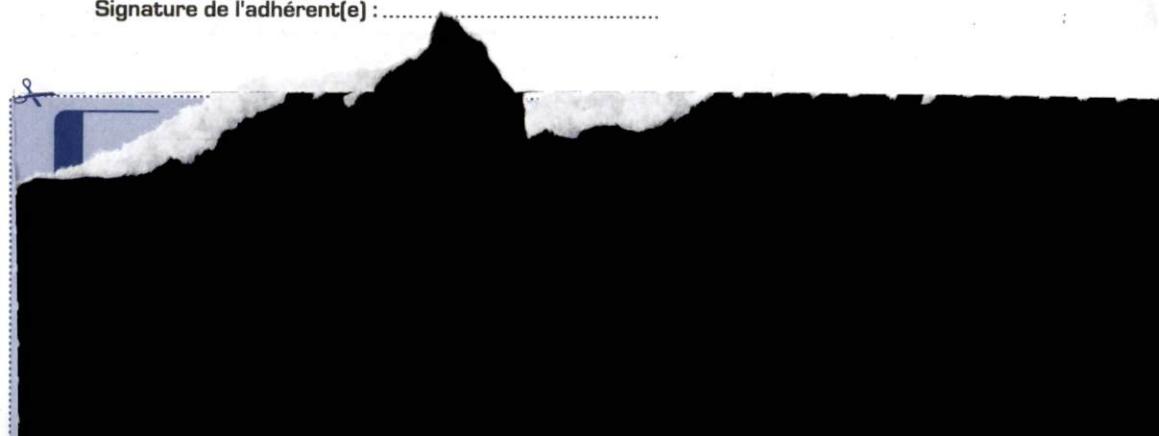
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07.01.23	CS		G.F.	Médecin Salihah ABDOUN Médecin Généraliste N° 538 Madina Arrahma Tél : 06.43.57

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'AVENIR Dr Meknassi Bouamama - Tel. 05 22 28 58 58	07/01/23	927,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

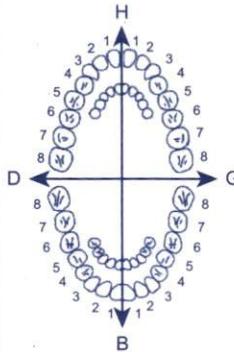
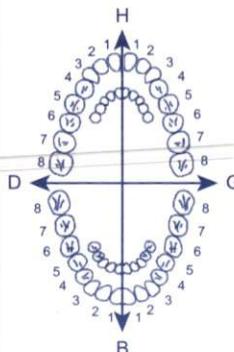
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D	00000000	00000000	MONTANTS DES SOINS
	B			DATE DU DEVIS
	G			DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

DR SALIHA ABDOUN
Médecine Générale
Ecographie Générale-ECG
Suivi de grossesse
Diabète et Hypertension



الدكتورة صالحة عبدون
الطب العام
الفحص بالصدى تخطيط القلب
تتبع الحمل
السكري و الصنف الدموي

Ordonnance Médicale

Casablanca Le 07-01-2023 الدار البيضاء في

ABDOUN Mihoun

168,20

AUGMENTIN 1G sachet
1 sachet x 21g pdf 8j

PPU: 168,20 DH
LOT: 650129
PER: 07/24

59,50

EN ROJEO sirop:

1 càs x 3 fl pdf 8j

LOT 106260/FC37
PER 08/2025
PPC 59,50

297,80

PHARMACIE DE L'AVENIR
Mme DAoudi
100, Bd Med El Mennassi Bourgoigne
Casablanca - Tél: 05 22 27 22 31

Docteur Saliha ABDOUN
Médecin Généraliste
N°538, Madinat Arrahma 2- Etg.1
Tél : 06.43.67.19.54

